

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**ELEZIONE CUMPLEMENTARE DI RAPPRESENTANTI DI  
L'ASSEMBLEA DI CORSICA À I CUNSIGLII  
D'AMMINISTRAZIONE DI I SERVIZII D'INCENDIU È DI  
SUCCORSU DI U PUMONTE È DI U CISMONTE  
ELECTION COMPLÉMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS  
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AUX CONSEILS  
D'ADMINISTRATION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DE LA CORSE-DU-SUD ET DE LA HAUTE-  
CORSE (SIS 2A ET SIS 2B)**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

A la suite de la démission du Président du Conseil exécutif, le 21 avril dernier, les membres du Conseil exécutif sortant ont repris, conformément à l'article L.4422-18 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de leur mandat à l'Assemblée de Corse ; et pour maintenir constant l'effectif de cette Assemblée, un nombre équivalent de conseillers, qui avaient été élus sur la même liste qu'eux, ont vu leurs mandats interrompus. L'élection, lors de la séance extraordinaire du 4 mai, d'un nouveau Conseil exécutif a vu la reconduction de tous ses anciens membres, aussi, en vertu du même mécanisme, les mandats des conseillers sortants ont repris, étant précisé, toutefois, que Mme Sandra MARCHETTI, qui entre temps avait démissionné pour convenances personnelles, s'est vu elle-même remplacée par M. Paul-Louis GIANNECCHINI.

Pour autant, l'interruption, même provisoire, de ces mandats a entraîné celle des affectations, délégations ou représentations dont leurs titulaires avaient la charge. Il convient, par conséquent, de procéder sans tarder au renouvellement, ou au remplacement, de celles-ci.

S'agissant des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse (SIS2A et SIS2B), une procédure spécifique s'avère applicable, par scrutin de liste, qui a été utilisée tant pour la désignation d'ensemble au début de cette mandature (le 23 juillet 2021) que pour une désignation complémentaire intervenue, suite au remaniement du Conseil exécutif, le 28 février 2025.

En l'espèce, il vous est proposé de procéder comme suit :

- au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud, à l'élection de 3 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants devenus vacants,
- au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, à l'élection de 2 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants devenus vacants.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer,